

Béique) pourrait revenir demain après-midi pour assister aux dernières heures de la session.

L'honorable M. McMEANS: La Chambre pourrait interrompre sa séance jusqu'à ce soir pour permettre au comité de se mettre à l'œuvre sans retard.

L'honorable M. WILLOUGHBY: C'est ce que je voulais dire quand j'ai exprimé l'avis que le comité pourrait se réunir maintenant et le Sénat, discuter la question ce soir. Quant à la manière d'aborder l'affaire, ce n'est qu'une question de forme. Ce que je désire instamment, comme mon honorable vis-à-vis, j'en suis sûr, est de laver de toute tache la réputation du Sénat.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois avoir indiqué bien clairement mon désir d'agir de concert avec mon honorable ami.

Son Honneur le PRESIDENT: L'honorable M. Willoughby propose, appuyé par l'honorable M. Robertson, qu'il soit créé un comité spécial...

L'hon. M. DANDURAND: Que Votre Honneur me permette de l'interrompre. Le mandat ne devrait avoir rien d'officiel.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Non. Peu m'importe qu'il soit aussi peu officiel qu'on voudra.

L'hon. M. DANDURAND: Point n'est besoin que Son Honneur le Président mette la question aux voix. Nous pouvons nous réunir sans formalités.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Le greffier aura besoin, je suppose, d'un document officiel.

L'honorable M. DANDURAND: Nous présenterons un rapport.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Nous ferions mieux de procéder de façon régulière.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami ne doit pas oublier que le Sénat ne peut agir officiellement, puisqu'il n'a été saisi d'aucun document. Nous en attendons un, mais il n'est pas arrivé. Nous devons procéder sans formalités, et je suis disposé à causer de cette façon.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Nous tenons pour acquis que l'honorable sénateur se rendra à la réunion.

Son Honneur le PRESIDENT: Vais-je consulter la Chambre sur la motion?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Non.

BILL TENDANT A AUTORISER UN PRET AU PORT DE SAINT-JEAN

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. WILLOUGHBY propose que soit lu pour la deuxième fois le projet de loi (bill n° 134) ayant pour objet d'autoriser un nouveau prêt à la commission du port de Saint-Jean.

L'honorable W.-E. FOSTER: Honorables membres du Sénat, même au risque de m'attirer le mécontentement de mes collègues pour avoir retardé leurs travaux à une date aussi tardive, alors qu'ils désirent vivement de quitter Ottawa, je saisis l'occasion de consigner au hansard certains des avantages que le port de Saint-Jean offre aux expéditeurs du Canada. En même temps, je veux exposer les raisons qui me paraissent légitimer entièrement le prêt de dix millions dont il est question dans le projet de loi.

Avant d'aborder mon sujet, je désire, au nom de la population de Saint-Jean et des environs, que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte, exprimer notre gratitude pour les nombreux messages et expressions de regrets reçus de toutes les parties du Canada à la suite de l'incendie désastreux qui a détruit presque entièrement la partie ouest du port, dont l'aménagement avait pris beaucoup de temps et d'argent.

Le bill à l'étude tend à la reconstruction, au moins partielle, du port. Sauf erreur, la commission se propose de consacrer cinq millions à cette fin. L'autre moitié de la somme doit servir à compléter l'exécution d'un programme élaboré lors de la formation de la première commission dont j'avais l'honneur d'être le président. J'espère que les expéditeurs du Canada noteront que la commission a l'intention de reconstruire la partie détruite, à temps pour prendre charge de cette partie du commerce canadien qui doit passer par le port de Saint-Jean dans l'ordre ordinaire des choses, c'est-à-dire pour le temps où les eaux du Saint-Laurent seront gelées et où ses ports perdront leur utilité pour quelque cinq mois.

Je félicite le Gouvernement du dépôt de cette mesure et de la promptitude avec laquelle il a traité une question d'importance nationale, à mes yeux. Cette promptitude souligne qu'il reconnaît au port de Saint-Jean un intérêt national et qu'en cette qualité on doit l'outiller de façon à y permettre la manipulation efficace d'une partie importante des produits manufacturés ou agricoles du pays.

Par malheur, on n'a pas toujours tenu Saint-Jean pour un des ports nationaux du Canada. Durant les pourparlers antérieurs à la Confédération, il avait été exposé que non seule-